

GRANDE BRETAGNE :

Supérieur, les enseignant-es repoussent une réforme des retraites par la grève.

En Grande Bretagne (GB), les droits d'inscription à l'université ont explosé (9 000 livres / an), les universités sont devenues de véritables entreprises privées se livrant une concurrence féroce, visant à maximiser leurs profits et à réduire les coûts.

Le gouvernement anglais a voulu réduire brutalement les retraites des universitaires : le montant de la pension ne dépendrait plus des cotisations versées par les salarié-es et les employeur-ses, mais serait fonction des profits réalisés, avec à la clé une perte de pension estimée entre 20 % et 40 % selon le syndicat UCU (University and College Union, syndicat des universités). Certains présidents d'universités proposaient même des fonds de pensions complémentaires par université, au lieu du fonds national, cherchant à éclater tout cadre de négociation national...

Durant l'hiver et le printemps 2018, les enseignant-es ont réagi avec force avec leur syndicat UCU. Dans des conditions rendues difficiles par les restrictions du droit de grève en GB (obligation légale de vote majoritaire des salarié-es pour déclencher ou poursuivre une grève), les personnels ont organisé la mobilisation : 14 jours de grève, avec piquets de grève réunissant parfois plusieurs centaines de personnes, cours banalisés à l'extérieur (parfois dans la neige), jonction avec les étudiant-es qui soutenaient leurs profs. À tel point que les chanceliers ont commencé à chanceler.

Finalement, après un premier accord signé par la Secrétaire générale de UCU mais repoussé par les salarié-es, un second accord plus favorable a été signé : pour l'essentiel, il repousse d'un an la mesure gouvernementale. Dans la bataille, le syndicat a gagné plus de 16 000 nouveaux adhérent-es.

Accords locaux, retraites détruites, universités à but lucratif, droits d'inscription fastueux ? Le programme de Macron pour l'hiver !? Les salarié-es du Royaume Uni nous montrent la voie...

ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE UE-JAPON : *un pas supplémentaire vers la marchandisation de l'éducation.*

Beaucoup moins connu que le TAFTA ou le CETA, le JAFTA (Japan-UE free trade agreement) est l'accord de libre échange le plus important jamais négocié par l'Union Européenne. En effet il porte sur une vaste zone couvrant près d'un tiers du produit intérieur brut mondial et concerne plus de 600 millions d'habitant-es.

Les négociations se déroulent depuis 2013 dans la plus grande opacité. Contrairement au CETA sa promulgation le 17 juillet s'est faite sans aucun vote ou débat dans les parlements nationaux de l'Union. La France avait validé le fait que les parlements nationaux n'aient pas leur mot à dire.

L'aspect le plus mis en avant dans cet accord est l'agriculture et l'agroalimentaire, jusqu'à présent le Japon restait très fermé aux importations alimentaires avec des droits de douane pouvant y atteindre 40 %. Avec cet accord commercial, les règles de protection dont s'est dotées l'Europe et ses États membres sont menacées. Pour mémoire cette question des normes sanitaires est au centre de la controverse sur le TAFTA (traité de libre-échange transatlantique) actuellement gelé.

Ce traité constitue également une menace sociale en abaissant encore plus les normes sociales, le Japon n'ayant pas ratifié toutes les conventions de l'organisation internationale du travail.

Mais la spécificité de ce traité par rapport aux précédents est qu'il concerne également « les services d'éducation financés par des fonds privés » alors même qu'au sein de l'UE en vertu du principe de subsidiarité, l'éducation est une compétence nationale.

De nombreux systèmes d'éducation comme, celui français, incluent un mélange de prestataires publics et privés.

En prenant des engagements sur l'éducation privée, l'UE et le Japon soumettent l'éducation publique aux conditions de cet accord et intensifient les pressions vers la marchandisation.

